

Province de Québec
MRC de Drummond
Conseil des maires de la MRC de Drummond

Procès-verbal et rapport de la séance ordinaire du conseil des maires de la Municipalité régionale de comté de Drummond tenue à Drummondville, en la salle de conseil de la MRC, 436 rue Lindsay, le **mercredi 6 février 2013** à 19 h 30, le tout conformément aux dispositions du Code municipal, du règlement # 287 et à ses amendements.

SONT PRÉSENTS MESDAMES ET MESSIEURS :

Francine Ruest Jutras	mairesse de Drummondville
Michel Noël	maire de Durham-Sud
Jean Parenteau	maire de L'Avenir
Claude Bahl	maire de Lefebvre
Michel Bourgeois	maire de N-D-du-Bon-Conseil, Paroisse
Yvon Lampron	maire de N-D-du-Bon-Conseil, Village
Félicien Cardin	maire de Saint-Bonaventure
Daniel Lafond	maire de Saint-Cyrille-de-Wendover
Jean-Guy Hébert	maire de Sainte-Brigitte-des-Saults
Marie-Andrée Auger	mairesse de Saint-Edmond-de-Grantham
Gilles Watier	maire de Saint-Eugène
Joëlle Cardonne	mairesse de Saint-Félix-de-Kingsey
Yvon Nault	maire de Saint-Germain-de-Grantham
Jean-Pierre Vallée	maire de Saint-Guillaume
Claude Lapolice	représentant de Saint-Guillaume
Suzanne Pinard Lebeau	mairesse de Saint-Lucien
Réjean Rodier	maire de Saint-Majorique-de-Grantham
Benoit Bourque	maire de Saint-Pie-de-Guire
Carole Côté	mairesse de Wickham

ceux-ci formant quorum et siégeant sous la présidence de monsieur Jean-Pierre Vallée, préfet.

ORDRE DU JOUR mrc10224/13

Il est, sur proposition de M. Jean-Guy Hébert, appuyé par M. Daniel Lafond, unanimement résolu par le conseil de la MRC de Drummond d'adopter l'ordre du jour de la présente séance tel que présenté et rédigé, tout en le laissant ouvert à d'éventuels ajouts.

ADOPTÉ

**PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE
DU 9 JANVIER 2013**

mrc10225/13

Il est, sur proposition de M. Yvon Lampron, appuyé par M. Michel Noël, unanimement résolu par le conseil de la MRC de Drummond d'adopter et signer tel que présenté et rédigé, le procès-verbal de la séance ordinaire de ce conseil du 9 janvier dernier.

ADOPTÉ

FINANCES

A) **RAPPORT DU DIRECTEUR GÉNÉRAL SUR LES DÉPENSES**

Conformément au règlement MRC-65, le directeur général transmet un rapport détaillé des dépenses autorisées pour le mois de janvier 2013.

JANVIER 2013

Factures incompressibles acquittées	231 029,37 \$
Factures approuvées	25 953,25 \$
Rémunérations	5 488,42 \$
Allocations de dépenses	2 744,21 \$
Remboursement des dépenses	184,80 \$

B) **RÉSEAUX PLEIN AIR DRUMMOND INC.**

Subvention du ministère des Transports

mrc10226/13

ATTENDU la résolution # mrc9923/12 par laquelle la MRC demandait le versement du paiement final de la somme due, en 2012, dans le cadre du *Programme d'aide financière pour l'entretien de la Route verte*;

ATTENDU la réception, au bureau de la MRC, d'un chèque au montant de 25 887 \$ représentant le versement final de ladite subvention de 2012;

ATTENDU les discussions des membres du conseil de la MRC à ce sujet;

Il est, sur proposition de Mme Francine Ruest Jutras, appuyé par Mme Suzanne Pinard Lebeau, unanimement résolu par le conseil de la MRC de Drummond de remettre à Réseaux Plein Air Drummond inc. la somme complète de 25 887 \$ puisqu'elle représente des frais d'entretien et de ce fait, lui revient de plein droit.

ADOPTÉ

C) TABLEAU DES DROITS DE RETRAIT EXERCÉSRépartition des subventions (tableau)

mrc10227/13

ATTENDU QUE plusieurs municipalités ont utilisé leur droit de retrait des budgets "SUBVENTIONS CM" et "SUBVENTIONS MRC";

ATTENDU QU'il y a lieu de redéfinir les montants de subventions prévus pour chaque organisme retenu;

ATTENDU les discussions des membres du conseil de la MRC à ce sujet;

Il est, sur proposition de Mme Carole Côté, appuyé par M. Michel Bourgeois, unanimement résolu par le conseil de la MRC de Drummond de distribuer les montants des subventions selon la répartition apparaissant au tableau suivant :

Subventions de la MRC de Drummond 2013			
Subventions CM	Avant retrait	Pourcentage	Après retrait
CDC Drummond	10 000 \$		9 593,66 \$
Comptoir alimentaire	5 000 \$		5 000 \$
Tablée populaire	1 000 \$		1 000 \$
Autres :			
– Carrefour d'Entraide Drummond inc. (2013-2015)	3 000 \$	66.6 %	2 718,17 \$
– Cégep	250 \$	5.56 %	250,00 \$
– Autres	1 250 \$	27.7 %	1 109,08 \$
Subventions MRC	Avant retrait	Pourcentage	Après retrait
- Développement bioalimentaire Centre-du-Québec	5 000 \$	71.43 %	5 000 \$
- URLS Centre-du-Québec	500 \$	7.14 %	500 \$
- Autres	1 500 \$	21.43 %	1 500 \$

ADOPTÉD) DEMANDE D'AIDE FINANCIÈREAFÉAS Région Centre-du-QuébecGala Excellence au féminin 2013

mrc10228/13

ATTENDU QUE l'AFEAS Région Centre-du-Québec organise son activité de financement annuel, le *Gala Excellence au féminin*, afin de souligner la contribution exceptionnelle des femmes dans des domaines diversifiés, tels que :

- les Affaires
- la Santé
- la Politique
- la Famille
- l'Éducation
- la Relève

ATTENDU QUE l'année 2013 marque le 27^e anniversaire de la Journée Internationale des femmes;

ATTENDU QUE la remise des prix aura lieu le 8 mars prochain, à l'Hôtel Best Western Universel de Drummondville;

ATTENDU QUE l'engagement des membres de l'AFEAS sur le territoire de la MRC de Drummond, est reconnu;

ATTENDU QUE ledit organisme sollicite l'appui financier de la MRC pour l'organisation de cette activité d'envergure;

ATTENDU les discussions des membres du conseil de la MRC à ce sujet;

Il est, sur proposition de Mme Joëlle Cardonne, appuyé par M. Michel Bourgeois, unanimement résolu par le conseil de la MRC de Drummond de recevoir favorablement la demande de l'AFEAS Région Centre-du-Québec et donc de lui verser la somme de 250 \$ prise à même le budget « SUBVENTIONS CM AUTRES ».

ADOPTÉ

E) RESSOURCERIE TRANSITION INC.

Versement de la subvention

mrc10229/13

ATTENDU QUE des sommes ont été prévues dans le PGMR pour l'implantation d'un réseau de ressource;

ATTENDU la résolution # mrc9421/10 du conseil de la MRC accordant une subvention de 60 000 \$ à l'organisme Ressourcerie Transition inc. pour lui permettre l'implantation d'une ressource;

ATTENDU le renouvellement de l'aide financière de 60 000 \$ pour l'année 2013;

ATTENDU QUE ledit organisme a fourni à la MRC, les rapports pour le dernier trimestre et que ceux-ci font état de résultats satisfaisants;

ATTENDU QUE ledit organisme demande la possibilité d'obtenir le premier versement de 15 000 \$ de la susdite subvention;

ATTENDU les discussions des membres du conseil de la MRC à ce sujet;

Il est, sur proposition de Mme Francine Ruest Jutras, appuyé par M. Benoit Bourque, unanimement résolu par le conseil de la MRC de Drummond d'autoriser le premier versement de la subvention prévue, au montant de 15 000 \$, à Ressourcerie Transition.

ADOPTÉ

AMÉNAGEMENT

A) **RAPPORT DU PRÉSIDENT DU COMITÉ CONSULTATIF AGRICOLE (CCA)**

Prenant la parole M. Félicien Cardin, président du comité consultatif agricole (CCA), informe ses collègues du conseil des sujets abordés lors de la réunion du 30 janvier dernier de son comité, à savoir :

- Vérification de la conformité de projets de règlements
- Avis sur des demandes d'autorisation à la CPTA

A.1) Avis sur deux demandes d'autorisation à la CPTA

A.1.1) Vidéotron infrastructures inc.

Demande d'utilisation à des fins autres que l'agriculture
Dossier # 404023 mrc10230/13

ATTENDU QUE la Commission de protection du territoire agricole (CPTA) requiert de la MRC de Drummond un avis concernant une demande d'utilisation à une fin autre que l'agriculture dans la Municipalité de Saint-Majorique-de-Grantham;

ATTENDU QUE ce projet concerne l'utilisation d'une superficie d'environ mille sept cent trente-six virgule sept (1 736,7) mètres carrés, sur une partie du lot 4 686 936 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Drummond, pour l'implantation, l'exploitation et l'entretien d'une tour de télécommunication incluant des équipements connexes, une ligne électrique ainsi qu'un chemin d'accès;

ATTENDU QUE la faible superficie requise pour la tour de télécommunication est prise à même un terrain non utilisé à des fins d'agriculture sur lequel on retrouve un bâtiment résidentiel;

ATTENDU QUE le site retenu pour l'implantation de la tour de télécommunication permettra d'augmenter l'offre de services en téléphonie cellulaire dans la Municipalité de Saint-Majorique-de-Grantham;

ATTENDU QUE l'usage projeté n'occasionnera pas de contraintes aux activités agricoles pratiquées dans les environs;

ATTENDU l'avis favorable émis par le comité consultatif agricole (CCA) le 30 janvier dernier sur le même objet;

ATTENDU les discussions des membres du conseil à cet effet;

Il est, sur proposition de M. Yvon Lampron, appuyé par M. Daniel Lafond, unanimement résolu par le conseil de la MRC de Drummond d'informer la Commission de protection du territoire agricole (CPTA) que

1. la MRC appuie le projet d'implantation, d'exploitation et d'entretien

d'une tour de télécommunication incluant des équipements connexes, une ligne électrique ainsi qu'un chemin d'accès, d'une superficie d'environ mille sept cent trente-six virgule sept (1 736,7) mètres carrés, sur une partie du lot 4 686 936, dans la Municipalité de Saint-Majorique-de-Grantham;

2. ladite demande est **conforme** aux orientations contenues au schéma d'aménagement, au document complémentaire et aux mesures du règlement de contrôle intérimaire;
3. ladite demande est **conforme** aux orientations gouvernementales relatives à la protection du territoire et des activités agricoles.

ADOPTÉ

A.1.2) Ministère des Transports du Québec (MTQ)

Demande d'utilisation à des fins autres que l'agriculture

Dossier # 404150

mrc10231/13

ATTENDU QUE la Commission de protection du territoire agricole (CPTA) requiert de la MRC de Drummond un avis concernant une demande d'utilisation à une fin autre que l'agriculture dans la Municipalité de Saint-Bonaventure;

ATTENDU QUE ce projet concerne l'utilisation d'une superficie d'environ mille sept cent quarante-neuf (1 749) mètres carrés, sur une partie des lots 346, 433-1 et 467 du cadastre de la paroisse de Saint-Bonaventure, circonscription foncière de Nicolet, pour la reconstruction, par le ministère des Transports, du pont du 2^e Rang (Route 143) enjambant le cours d'eau Rivière-aux-Vaches, dans la Municipalité de Saint-Bonaventure;

ATTENDU QUE la reconstruction dudit pont nécessite un élargissement de l'emprise de la Route 143 et l'utilisation temporaire de parties de terrains situées de part et d'autre de la route soit une superficie d'environ cinq mille trois cent soixante-dix (5 370) mètres carrés, sur une autre partie des lots 346 et 467 du même cadastre;

ATTENDU QUE le projet de reconstruction du pont n'aura pas d'impact sur les activités agricoles pratiquées aux abords de la Route 143;

ATTENDU l'avis favorable émis par le comité consultatif agricole (CCA) le 30 janvier dernier sur le même objet;

ATTENDU les discussions des membres du conseil à cet effet;

Il est, sur proposition de M. Jean Parenteau, appuyé par M. Michel Noël, unanimement résolu par le conseil de la MRC de Drummond d'informer la Commission de protection du territoire agricole (CPTA) que

1. la MRC appuie le projet d'utilisation d'une superficie de mille sept cent quarante-neuf (1 749) mètres carrés, sur une partie des lots 346, 433-1 et 467 pour la reconstruction du pont du 2^e Rang (Route 143) et d'une superficie d'environ cinq mille trois cent soixante-dix (5 370) mètres

carrés, sur une autre partie des lots 346 et 467 pour des fins de servitude de travail temporaire, dans la Municipalité de Saint-Bonaventure;

2. ladite demande est **conforme** aux orientations contenues au schéma d'aménagement, au document complémentaire et aux mesures du règlement de contrôle intérimaire;
3. ladite demande est **conforme** aux orientations gouvernementales relatives à la protection du territoire et des activités agricoles.

ADOPTÉ

B) APPROBATION DE MODIFICATIONS À
UN RÈGLEMENT DE PLAN D'URBANISME

Drummondville

Règlement no 4336

mrc10232/13

ATTENDU QUE la Ville de Drummondville a transmis pour approbation son règlement no 4336 amendant le règlement de plan d'urbanisme no 4299;

ATTENDU QUE cette modification a pour objet d'agrandir l'affectation commerciale régionale C4 à même une partie de l'affectation industrielle de prestige;

ATTENDU les explications de l'aménagiste, M. Lucien Lampron quant à ce dossier;

ATTENDU les discussions des membres du conseil de la MRC à ce sujet;

Il est, sur proposition de M. Michel Noël, appuyé par M. Claude Bahl, unanimement résolu par le conseil de la MRC de Drummond

1. d'approuver, conformément à l'article 109.7 de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme* (L.R.Q., c. A-19.1), le règlement no 4336 modifiant le règlement de plan d'urbanisme de la Ville de Drummondville, celui-ci étant **conforme** aux objectifs du schéma d'aménagement et aux dispositions du document complémentaire;
2. de transmettre la résolution d'approbation ainsi que le certificat de conformité relatif au règlement no 4336 à la municipalité concernée.

ADOPTÉ

C) APPROBATIONS DE MODIFICATIONS
À DES RÈGLEMENTS D'URBANISME

C.1) DrummondvilleC.1.1) Règlement no 4337

mrc10233/13

ATTENDU QUE la Ville de Drummondville a transmis pour approbation son règlement no 4337 amendant le règlement de zonage no 4300;

ATTENDU QUE cette modification a pour objet d'agrandir la zone commerciale C-403-1 à même une partie de la zone industrielle I-421;

ATTENDU les explications de l'aménagiste, M. Lucien Lampron quant à ce dossier;

ATTENDU les discussions des membres du conseil de la MRC à ce sujet;

Il est, sur proposition de M. Yvon Nault, appuyé par M. Michel Bourgeois, unanimement résolu par le conseil de la MRC de Drummond

1. d'approuver, conformément à l'article 137.3 de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme* (L.R.Q., c. A-19.1), le règlement no 4337 modifiant le règlement de zonage de la Ville de Drummondville, celui-ci étant **conforme** aux objectifs du schéma d'aménagement et aux dispositions du document complémentaire;
2. de transmettre la résolution d'approbation ainsi que le certificat de conformité relatif au règlement no 4337 à la municipalité concernée.

ADOPTÉC.1.2) Règlement no 4362

mrc10234/13

ATTENDU QUE la Ville de Drummondville a transmis pour approbation son règlement no 4362 amendant le règlement de zonage no 4300;

ATTENDU QUE cette modification a pour objet d'apporter des ajustements à certaines dispositions relatives à l'affichage;

ATTENDU les explications de l'aménagiste, M. Lucien Lampron quant à ce dossier;

ATTENDU les discussions des membres du conseil de la MRC à ce sujet;

Il est, sur proposition de M. Jean-Guy Hébert, appuyé par M. Michel Bourgeois, unanimement résolu par le conseil de la MRC de Drummond

1. d'approuver, conformément à l'article 137.3 de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme* (L.R.Q., c. A-19.1), le règlement no 4362 modifiant le règlement de zonage de la Ville de Drummondville, celui-ci étant **conforme** aux objectifs du schéma d'aménagement et aux dispositions du document complémentaire;
2. de transmettre la résolution d'approbation ainsi que le certificat de conformité relatif au règlement no 4362 à la municipalité concernée.

ADOPTÉ

C.2) Notre-Dame-du-Bon-Conseil village

Règlement no 2012-344

mrc10235/13

ATTENDU QUE la Municipalité de Notre-Dame-du-Bon-Conseil village a transmis pour approbation son règlement no 2012-344 amendant les règlements de zonage no 131, de lotissement no 132 et administratif no 134;

ATTENDU QUE cette modification a pour objet de préciser les critères de localisation des éoliennes;

ATTENDU les explications de l'aménagiste, M. Lucien Lampron quant à ce dossier;

ATTENDU QUE les membres du CCA recommandent unanimement au conseil d'approuver ledit règlement;

ATTENDU les discussions des membres du conseil de la MRC à ce sujet;

Il est, sur proposition de M. Claude Lapolice, appuyé par Mme Carole Côté, unanimement résolu par le conseil de la MRC de Drummond

1. d'approuver, conformément à l'article 137.3 de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme* (L.R.Q., c. A-19.1), le règlement no 2012-344 modifiant les règlements de zonage, de lotissement et administratif de la Municipalité de Notre-Dame-du-Bon-Conseil village, celui-ci étant **conforme** aux objectifs du schéma d'aménagement et aux dispositions du document complémentaire ainsi qu'aux orientations gouvernementales relatives à la protection du territoire et des activités agricoles;
2. de transmettre la résolution d'approbation ainsi que le certificat de conformité relatif au règlement no 2012-344 à la municipalité concernée.

ADOPTÉ

C.3) Saint-Eugène

Règlement no 419

mrc10236/13

ATTENDU QUE la Municipalité de Saint-Eugène a transmis pour approbation son règlement no 419 amendant le règlement de lotissement no 365;

ATTENDU QUE cette modification a pour objet de modifier les dimensions des terrains partiellement desservis ou desservis sur l'ensemble du territoire;

ATTENDU les explications de l'aménagiste, M. Lucien Lampron quant à ce dossier;

ATTENDU QUE les membres du CCA recommandent unanimement au conseil d'approuver ledit règlement;

ATTENDU les discussions des membres du conseil de la MRC à ce sujet;

Il est, sur proposition de M. Yvon Lampron, appuyé par M. Jean Parenteau, unanimement résolu par le conseil de la MRC de Drummond

1. d'approuver, conformément à l'article 137.3 de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme* (L.R.Q., c. A-19.1), le règlement no 419 modifiant le règlement de lotissement de la Municipalité de Saint-Eugène, celui-ci étant **conforme** aux objectifs du schéma d'aménagement et aux dispositions du document complémentaire ainsi qu'aux orientations gouvernementales relatives à la protection du territoire et des activités agricoles;
2. de transmettre la résolution d'approbation ainsi que le certificat de conformité relatif au règlement no 419 à la municipalité concernée.

ADOPTÉ

D) NOMINATIONS DE MEMBRES DU COMITÉ
CONSULTATIF AGRICOLE (CCA)

D.1) Élu(e) (siège # 2) mrc10237/13

ATTENDU le règlement MRC-196 et ses amendements;

ATTENDU QU'il y a donc lieu pour le conseil de combler le poste au siège # 2 du CCA, poste dévolu à un représentant de la MRC de Drummond;

ATTENDU les discussions des membres du conseil de la MRC à ce sujet;

Il est, sur proposition de Mme Francine Ruest Jutras, appuyé par M. Jean-Guy Hébert, unanimement résolu par le conseil de la MRC de Drummond de nommer :

- M. Jean-Pierre Vallée au siège # 2

à titre de membre représentant le conseil de la MRC siégeant sur le CCA.

Celui-ci accepte sa nomination séance tenante.

ADOPTÉ

D.2) Agriculteurs(trices) (sièges # 4 et # 6) mrc10238/13

ATTENDU le règlement MRC-196 et ses amendements;

ATTENDU QU'il y a donc lieu pour le conseil de combler les postes aux sièges # 4 et # 6 du CCA, postes dévolus à deux représentants de l'UPA;

ATTENDU QUE la Fédération de l'UPA de Nicolet a transmis à la MRC les noms de quatre (4) producteurs agricoles éligibles soient pour

- ⇒ Drummond-Sud : M. Pierre Gauthier de Saint-Félix-de-Kingsey
M. Gilles Choquette de Saint-Félix-de-Kingsey
- ⇒ Drummond-Nord : M. Gilles Perreault de Saint-Germain-de-Grantham
M. Yves Gatién de Drummondville

ATTENDU les discussions des membres du conseil de la MRC à ce sujet;

Il est, sur proposition de M. Michel Bourgeois, appuyé par Mme Marie-Andrée Auger, unanimement résolu par le conseil de la MRC de Drummond de nommer :

- Monsieur Pierre Gauthier au siège # 4
- Monsieur Gilles Perreault au siège # 6

à titre de membres représentant les producteurs agricoles siégeant sur le CCA.

ADOPTÉ

D.3) Citoyen(ne) (siège # 8) mrc10239/13

ATTENDU le règlement MRC-196 et ses amendements;

ATTENDU les discussions des membres du conseil de la MRC à ce sujet;

Il est, sur proposition de Mme Carole Côté, appuyé par M. Michel Bourgeois, unanimement résolu par le conseil de la MRC de Drummond de nommer :

- M. Maurice Landry au siège # 8

à titre de membre représentant les citoyens siégeant sur le CCA.

ADOPTÉ

D.4) Vice-présidence sur le CCA mrc10240/13

ATTENDU le règlement MRC-196 et amendements;

ATTENDU les discussions des membres du conseil de la MRC à ce sujet;

Il est, sur proposition de Mme Carole Côté, appuyé par Mme Francine Ruest Jutras, unanimement résolu par le conseil de la MRC de Drummond de nommer :

- M. Jean-Pierre Vallée

au titre de vice-président sur le CCA.

Celui-ci accepte sa nomination séance tenante.

ADOPTÉ

RÉSEAUX PLEIN AIR DRUMMOND INC.

ATTESTATION DE CONFORMITÉ

mrc10241/13

ATTENDU QUE Réseaux Plein Air Drummond inc. (RPAD) a terminé la construction de la piste cyclable dans la Municipalité de L'Avenir;

ATTENDU QUE RPAD a fait une demande de subvention au ministère des Transports du Québec (MTQ) dans le cadre du *Programme d'aide financière au développement de la Route verte* en 2011;

ATTENDU QUE RPAD sollicite de la MRC une résolution attestant que les travaux réalisés sont conformes à ceux décrits dans ladite demande de subvention;

ATTENDU QU'une vérification desdits travaux a été faite par la MRC;

ATTENDU les discussions des membres du conseil de la MRC à ce sujet;

Il est, sur proposition de M. Claude Bahl, appuyé par Mme Suzanne Pinard Lebeau, unanimement résolu par le conseil de la MRC de Drummond de reconnaître et d'attester que les travaux de construction de la piste cyclable de la Municipalité de L'Avenir sont conformes à ceux décrits dans la demande de subvention déposée, le 18 mai 2011, au ministère des Transports du Québec (MTQ) dans le cadre du *Programme d'aide financière au développement de la Route verte*.

ADOPTÉ

GESTION DES COURS D'EAU

ENTENTE POUR LA GESTION DES COURS D'EAU SOUS COMPÉTENCE COMMUNE

MRC de Nicolet-Yamaska

mrc10242/13

ATTENDU les responsabilités des MRC en matière de gestion de cours d'eau enchâssées dans la Loi sur les compétences municipales (L.R.Q., c. C-47-1);

ATTENDU QUE les cours d'eau qui relie ou séparent le territoire de plusieurs MRC exigent, pour en assurer la gestion, la tenue de Bureaux des délégués ou la signature d'une entente commune aux fins d'établir et partager les responsabilités entre les MRC concernées, le tout tel qu'édicte à l'article 109 de la Loi sur les compétences municipales (L.R.Q. c. C-47-1);

ATTENDU QU'à plusieurs occasions, la MRC de Drummond ou une des MRC qui lui est limitrophe, a décidé de défrayer seule l'ensemble des coûts pour des travaux d'entretien ou d'aménagement de cours d'eau dont la responsabilité relevait du Bureau des délégués;

ATTENDU QUE pour les cas ci-haut mentionnés, la signature d'une entente globale pourrait prévoir cette situation et permettre d'éviter la tenue d'un Bureau des délégués, ce qui aurait notamment pour effet d'accélérer les processus et de réduire les frais;

ATTENDU la proposition d'entente globale jointe aux présentes;

ATTENDU QUE cette proposition d'entente globale donne par ailleurs en tout temps aux MRC signataires, dans un délai de trente (30) jours, l'opportunité de tout de même contraindre la tenue d'un Bureau des délégués;

ATTENDU QUE la MRC de Nicolet-Yamaska a manifesté son intérêt à signer une entente globale en ce sens avec la MRC de Drummond;

ATTENDU les discussions des membres du conseil de la MRC à ce sujet;

Il est, sur proposition de Mme Suzanne Pinard Lebeau, appuyé par M. Benoit Bourque, unanimement résolu par le conseil de la MRC de Drummond de conclure une entente en ce sens avec la MRC de Nicolet-Yamaska et à cet effet, d'autoriser et mandater monsieur le préfet Jean-Pierre Vallée et le directeur général soussigné, à signer pour et au nom de la MRC de Drummond tous les documents nécessaires ou utiles à la réalisation de la présente résolution, incluant le protocole d'entente, qui est joint aux présentes comme si ici tout au long reproduit.

ADOPTÉ

CORRESPONDANCES

A) INFORMATION GÉNÉRALE

Diverses correspondances sont transmises aux membres du conseil dont le résumé est décrit au procès-verbal du CAP du 29 janvier 2013 ainsi que les correspondances suivantes :

- MRC des Maskoutains : Transmet les règlements suivants modifiant le schéma d'aménagement révisé :
 - règlement # 12-364 concernant le périmètre d'urbanisation (exclusion) et corridor relatif au bruit routier – Sainte-Hélène-de-Bagot
 - règlement # 12-365 concernant l'expansion de l'affectation agricole mixte commerciale autoroutière A5 - Sainte-Hélène-de-Bagot
- Ministère des Affaires municipales, des Régions et de l'Occupation du territoire : Accusé réception de la résolution # mrc10213/13 relatif à un projet de modification du schéma d'aménagement concernant l'agrandissement du périmètre d'urbanisation de la Municipalité de Saint-Germain-de-Grantham.

- MRC du Val-Saint-François : Transmet le document sur la nature des modifications à apporter au plan et/ou règlements d'urbanisme suite à l'entrée en vigueur du règlement # 2012-04 concernant l'affichage publicitaire commercial en bordure de l'autoroute 55.
- Société d'Habitation du Québec (SHQ) : La Direction de l'amélioration de l'habitat informe la MRC que le budget de la programmation 2012-2013 du Programme de réparations d'urgence (PRU) est épuisé. La SHQ n'est pas en mesure d'allouer des budgets additionnels. Elle ne pourra donc plus autoriser l'ouverture de dossiers PRU pour la programmation en cours.
- M. Gérard Fréchette : Copie de correspondances diverses. (copies de ces correspondances sont transmises aux maires)

B) DEMANDE D'APPUI

Maires de Saint-Bonaventure, Saint-Edmond-de-Grantham et Saint-Eugène

Demande de soutien à la Ville de Gaspé

mrc10243/13

ATTENDU QUE plusieurs des municipalités de la MRC de Drummond, dans le cadre d'un mouvement d'opposition à l'exploitation des gaz de schiste par fracturation, ont adopté le règlement dit de «Saint-Bonaventure» pour protéger les sources d'eau potable;

ATTENDU QUE de nombreuses autres municipalités du Québec dont la Ville de Gaspé, ont emboîté le pas et fait de même;

ATTENDU QU'aujourd'hui, la Ville de Gaspé se voit dans la situation d'immédiatement devoir appliquer son règlement pour protéger son eau potable;

ATTENDU QUE le monde municipal se doit d'appuyer la Ville de Gaspé dans le dossier qui l'oppose à la pétrolière *Pétrolia*, et ainsi favoriser qu'un tel type de position municipale fasse école;

ATTENDU que l'UMQ et la FQM ont donné plein appui aux élus de la Ville de Gaspé;

ATTENDU les discussions des membres du conseil de la MRC à ce sujet;

Il est, sur proposition de M. Jean-Guy Hébert, appuyé par M. Yvon Nault, unanimement résolu par le conseil de la MRC de Drummond

1. d'appuyer et soutenir la Ville de Gaspé dans ses démarches en vue de donner préséance à son règlement sur la protection de l'eau potable, cela par-dessus le droit à l'exploitation des ressources naturelles;
2. de demander au ministère du Développement durable, de l'Environnement, de la Faune et des Parcs (MDDEFP) de s'engager résolument dans la défense des intérêts des citoyennes et citoyens qui

veulent protéger leurs sources d'eau, notamment en imposant des distances séparatrices minimales obligatoires desdites sources en eau, pour tous les travaux de forage des gazières, pétrolières et minières et en mettant en place une *Loi sur les mines* mieux adaptée à la réalité du XXI^e siècle;

3. de faire connaître publiquement le contenu de la présente résolution;
4. de faire parvenir la présente résolution à la Ville de Gaspé, au ministre du Développement durable, de l'Environnement, de la Faune et des Parcs, à la ministre des Ressources naturelles et à la Première ministre du Québec.

ADOPTÉ

RAPPORT DES COMITÉS ET REPRÉSENTATIONS

A) COMITÉ CULTURE CENTRE-DU-QUÉBEC

Prenant la parole, M. Michel Bourgeois fait pour le bénéfice de ses collègues, un court rapport des principaux éléments discutés lors de la rencontre du 23 janvier 2013 du comité Culture Centre-du-Québec :

- -Présentation des résultats financiers pour le dernier mois.
- Formation du comité Culture-Affaire. Document à être élaboré par madame Francine Tousignant mettant en valeur la pertinence de la culture centricoise et l'importance d'investir dans ce secteur.
- Discussion sur les ventes de carte de membres. Présentement une centaine de membres sont inscrits, à titre personnel ou comme municipalité. Sollicitation prochaine de la part du représentant responsable de la MRC.
- La Conférence régionale des Élus du centre du Québec mandatera sous peu Culture Centre du Québec pour établir un diagnostic culturel et le portrait global de la culture régionale.

Copie de ce rapport est remis à chacun des membres du conseil de la MRC de Drummond.

B) TRANSPORT SCOLAIRE

Prenant la parole, M. Gilles Watier fait état des derniers développements relatifs au changement d'attitude de la Commission scolaire des Chênes en regard du dossier du transport scolaire. Si pour l'instant le statu quo semble de rigueur, M. Jean Parenteau, s'accordant aux propos de M. Watier, suggère à tous ses collègues de rester solidaires dans ce dossier.

Discutant plus avant de la stratégie que devrait déployer le monde

municipal dans cette affaire, les membres du conseil conviennent globalement ce qui suit :

- Garder le contact entre les municipalités, de manière à partager l'information et d'ainsi éviter des ententes séparées qui seraient nécessairement d'une équité fort variable.
- Confier au CAP le mandat de faciliter et d'orchestrer l'échange d'information et les rencontres entre les maires concernés par les intentions récemment manifestées par la Commission scolaire en matière de transport scolaire.

C) RÉSEAUX PLEIN AIR DRUMMOND INC.

Prenant la parole, M. Michel Bourgeois précise à l'assemblée réunie, que le 10 janvier 2013, Réseaux Plein Air Drummond (RPAD) tenait une rencontre de son conseil d'administration. Les points suivants furent entre autres présentés, savoir :

- Présentation des états financiers au 31 décembre 2012.
- Rétrospective des travaux effectués dans la Municipalité de l'Avenir ainsi que le montage financier accompagnant la réalisation de ce projet.
- Constat de la nécessité pour la Municipalité de Saint-Majorique-de-Grantham d'adopter un règlement concernant les chiens en laisse dans les sentiers de la Forêt Drummond, ce qui permettra d'intervenir et ultimement d'émettre des contraventions.
- Débat d'idées concernant le retrait de la Municipalité de Saint-Cyrille-de-Wendover de Réseaux Plein Air. Une rencontre avec Saint-Cyrille-de-Wendover semble nécessaire pour une meilleure compréhension du dossier.
- Déplacement d'un sentier à Saint-Edmond-de-Grantham afin de régler des problèmes de servitudes et d'activités non compatibles avec une piste cyclable. Une vérification sera faite avec les municipalités de Saint-Germain-de-Grantham et de Saint-Guillaume pour voir si la piste cyclable pourrait passer par la Route 239, emprunter le 10^e Rang de Saint-Germain vers Saint-Edmond et ensuite revenir vers Saint-Guillaume.
- Rapport final produit pour le Programme d'aide financière au développement de la Route verte, volet Régional. Rencontre avec les responsables de Vélo-Québec et Québec en forme concernant le projet MEAPAV.

Copie de ce rapport est remis à chacun des membres du conseil de la MRC de Drummond.

AUTRE RAPPORT DÉPOSÉ ET REMIS À CHACUN DES MEMBRES
DU CONSEIL DE LA MRC DE DRUMMOND :

- Conseil régional en Environnement du Centre-du-Québec

PÉRIODE DE QUESTIONS AU PUBLIC

Environnement et enfouissement des matières résiduelles

En réponse à une intervention de M. Jean-Guy Forcier de Drummondville, monsieur le préfet Jean-Pierre Vallée accepte de recevoir quatre (4) documents qui essentiellement traitent d'environnement et de sites d'enfouissement des matières résiduelles. Copies de ces documents seront préparés et remis aux membres du conseil de la MRC.

Plan de gestion des matières résiduelles (PGMR)

En réponse à une question de M. Michel Gagné de Drummondville, le directeur général soussigné précise que dès que le gouvernement du Québec aura adopté et fait connaître ses orientations en matière de gestion des matières résiduelles, la MRC de Drummond pourra enfin entamer le processus de révision de son PGMR; révision qui obligatoirement doit prendre en compte les susdites orientations.

LEVÉE DE LA SÉANCE

mrc10244/13

L'ordre du jour ayant été épuisé et aucune autre proposition n'étant faite, il est, sur proposition de M. Yvon Lampron, appuyé par M. Yvon Nault, unanimement résolu par le conseil de lever la présente séance.

ADOPTÉ

LA SÉANCE EST LEVÉE À 20 H 00.

Jean-Pierre Vallée
Préfet

Michel Gagnon
Directeur général

<p>RÉSUMÉ DU PROCÈS-VERBAL DU 6 FÉVRIER 2013</p>

ORDRE DU JOUR mrc10224/13 16

PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 9 JANVIER 2013
mrc10225/13..... 17

FINANCES

- A) RAPPORT DU DIRECTEUR GÉNÉRAL SUR LES DÉPENSES 17
- B) RÉSEAUX PLEIN AIR DRUMMOND INC.
Subvention du ministère des Transports mrc10226/13 17
- C) TABLEAU DES DROITS DE RETRAIT EXERCÉS
Répartition des subventions (tableau) mrc10227/13 18
- D) DEMANDE D'AIDE FINANCIÈRE
AFÉAS Région Centre-du-Québec
Gala Excellence au féminin 2013 mrc10228/13 18
- E) RESSOURCERIE TRANSITION INC.
Versement de la subvention mrc10229/13 19

AMÉNAGEMENT

- A) RAPPORT DU PRÉSIDENT DU COMITÉ CONSULTATIF AGRICOLE (CCA)
 - A.1) *Avis sur deux demandes d'autorisation à la CPTA*
 - A.1.1) Vidéotron infrastructures inc.
Demande d'utilisation à des fins autres que l'agriculture Dossier # 404023
mrc10230/13.....20
 - A.1.2) Ministère des Transports du Québec (MTQ)
Demande d'utilisation à des fins autres que l'agriculture Dossier # 404150
mrc10231/13.....21
- B) APPROBATION DE MODIFICATIONS À UN RÈGLEMENT DE PLAN D'URBANISME
Drummondville
Règlement no 4336 mrc10232/1322
- C) APPROBATIONS DE MODIFICATIONS À DES RÈGLEMENTS D'URBANISME
 - C.1) *Drummondville*
 - C.1.1) Règlement no 4337 mrc10233/1323
 - C.1.2) Règlement no 4362 mrc10234/1323
 - C.2) *Notre-Dame-du-Bon-Conseil village*
Règlement no 2012-344 mrc10235/13.....24
 - C.3) *Saint-Eugène*
Règlement no 419 mrc10236/1324
- D) NOMINATIONS DE MEMBRES DU COMITÉ CONSULTATIF AGRICOLE (CCA)
 - D.1) *Élu(e) (siège # 2)* mrc10237/13..... 25
 - D.2) *Agriculteurs(trices) (sièges # 4 et # 6)* mrc10238/13..... 25
 - D.3) *Citoyen(ne) (siège # 8)* mrc10239/13..... 26
 - D.4) *Vice-présidence sur le CCA* mrc10240/13 26

RÉSEAUX PLEIN AIR DRUMMOND INC.

ATTESTATION DE CONFORMITÉ MRC10241/13 27

GESTION DES COURS D'EAU

ENTENTE POUR LA GESTION DES COURS D'EAU SOUS COMPÉTENCE COMMUNE
MRC de Nicolet-Yamaska mrc10242/13..... 27

CORRESPONDANCES

A) INFORMATION GÉNÉRALE 28

B) DEMANDE D'APPUI	
<i>Maires de Saint-Bonaventure, Saint-Edmond-de-Grantham et Saint-Eugène</i>	
Demande de soutien à la Ville de Gaspé mrc10243/13	29

RAPPORT DES COMITÉS ET REPRÉSENTATIONS

A) COMITÉ CULTURE CENTRE-DU-QUÉBEC.....	30
B) TRANSPORT SCOLAIRE.....	30
C) RÉSEAUX PLEIN AIR DRUMMOND INC.....	31
AUTRE RAPPORT DÉPOSÉ ET REMIS À CHACUN DES MEMBRES DU CONSEIL DE LA MRC DE DRUMMOND :	32

PÉRIODE DE QUESTIONS AU PUBLIC32

 Environnement et enfouissement des matières résiduelles
 Plan de gestion des matières résiduelles (PGMR)

LEVÉE DE LA SÉANCE mrc10244/13.....32